

Information pour la presse  
Schaerbeek le 26 juin 2017

**Prière de rue à Vanderlinden**  
**Pas d'autorisation du Bourgmestre Bernard Clerfayt**

Des informations sont parues dans divers supports de presse (papier, sites, facebook) concernant une prière de rue à la rue Vanderlinden à Schaerbeek ce dimanche 25 juin pour la rupture du jeûne du Ramadan.

La commune confirme que l'information selon laquelle une prière s'est déroulée dans la rue est malheureusement une réalité.

Bernard Clerfayt, Bourgmestre de Schaerbeek, tient à préciser qu'il n'y avait aucune autorisation de la commune pour cette prière. *«Les relations avec les mosquées appartenant à l'Association Des Mosquées Schaerbeekoise sont bonnes et empreintes de dialogue. Les mosquées savent toutes que les autorités communales ne veulent pas d'activité religieuse sur l'espace public, et cela quel que soit le culte. Nous ne pouvons donc pas accepter des prières dans l'espace public. Ni aujourd'hui, ni demain. J'avais donné une autorisation momentanée pour que les fidèles de la Mosquée Kouba puissent faire leur rupture du jeûne DANS la mosquée de la rue Vanderlinden, même si celle-ci n'est pas encore totalement terminée. J'avais bien entendu fait dépendre cette autorisation de l'accord des pompiers. Cela a été obtenu. Mais jamais pour une prière sur l'espace public. Les autorités policières ont donc été confrontées à la réalité d'une occupation de l'espace public. Afin de ne pas ajouter de tension et pour entretenir un climat de calme et d'apaisement dans une situation où tout se passait normalement, la police a pris une décision de gestion de l'espace public. Elle a préféré ne pas faire évacuer la rue mais fermer celle-ci pour éviter un danger en termes de circulation. Je ne suis donc pas content de ce débordement. Un courrier sera adressé aux responsables de la mosquée. J'ai déjà eu des explications de la part de ceux-ci qui m'ont également fait part de leur étonnement et de leur désappointement. Ils m'ont également parlé de débordement et m'ont assuré qu'ils veilleraient à ce que cela ne se reproduisent plus ».*

La commune reçoit parfois des demandes pour des activités religieuses sur l'espace publics, et de la part de différents cultes. La réponse est négative. Il se peut toutefois que dans certaines circonstances trop de fidèles se pressent devant leur lieu de culte respectif. Des décisions sont alors prises pour empêcher qu'il n'y ait de dangerosité. Mais il ne s'agit évidemment pas d'activités religieuses.